

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [slanthier-ndl-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8f4b097526d243d51320cdfc>

Date d'obtention : 2025-02-01 19:03:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est très précis et fiable à utiliser. Que cela réduit la propagation mais aussi de bien définir notre rôle en tant qu'intervenant versus le corps policier.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Être bien guidée pour mes futures interventions auprès des élèves. Être en mesure de poser les bonnes questions tout en restant professionnelle et en évitant d'être dans l'urgence et la sympathie (vouloir sauver à tout prix la ou les personnes victimes en s'appropriant la situation).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Si l'élève ou les élèves désirent me montrer les photos; je devrai catégoriquement refuser. Également, ne pas entrer dans un rôle moralisateur et / ou de type policier afin d'aller au bout de l'histoire.